

Acte n°2024-22

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 décembre 2024
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente,**

- Vu** le Code de l'Education, et notamment son article L712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'administration le 27 avril 2018, modifiés,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Présentation du bilan 2023 et de la trajectoire 2024 du plan de sobriété

En appui du document joint en annexe, les membres du Conseil d'administration sont informés du bilan 2023 et de la trajectoire 2024 du plan de sobriété énergétique.

Fait à Lyon, le 16 décembre 2024

Le présent acte sera publié sur le site internet de l'Université à compter du 20 décembre 2024
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 20 décembre 2024